



Municipalité de Sainte-Béatrix

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BÉATRIX

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2026-0099 (Lots 5 962 832 et 5 962 833)

QUE lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 15 juin 2026, à 20 heures, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Demande de dérogation mineure numéro 2026-0099 pour l'immeuble sis sur les lots 5 962 832 et 5 962 833 du Cadastre du Québec, sur le chemin Martin-Prévost à Sainte-Béatrix, visant à régulariser une situation cadastrale en permettant une profondeur minimale de 59,41 mètres plutôt que 75 mètres, tel que à l'article 2.1.1, Tableau 2, du *Règlement numéro 527-2012 sur le lotissement*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Sainte-Béatrix, le vingt-septième jour du mois de mai 2026.

Mélissa Charette,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Béatrix, déclare avoir publié le présent avis en affichant une copie au bureau de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité de Sainte-Béatrix, entre 8 h et 16 h, ce vingt-septième jour du mois de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-septième jour du mois de mai 2026.

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière